



MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE BÉDOIN

BAIL PROFESSIONNEL - AVENANT 03

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Mairie de Bédoin, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de BÉDOIN (84410) 301 avenue Barral des Baux, identifiée au SIREN sous le numéro 218400174.

Représentée par : M. Alain CONSTANT Maire, autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2019.

Ci-après dénommée Monsieur Alain CONSTANT Maire

ET

Mesdames et Messieurs les infirmières et infirmiers : Jordan AUFFRET, Delphine BARRAQUIER, Romain BRIFFA, Joannès DRELON, Lassini WELASING

Exerçant la profession d'infirmières et infirmiers,

Ci-après dénommés Le Preneur déclare :

- qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative à la protection des majeurs, susceptibles de restreindre sa capacité civile;
- qu'ils ne sont pas en état de cessation de paiements et qu'ils ne font pas l'objet et n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective : faillite personnelle, sauvegarde d'entreprise, liquidation des biens, règlement judiciaire, redressement judiciaire, etc.

Par suite, le contrat se trouve régi :

- Par l'article 57 A inséré dans la loi numéro 86-1290 du 23 décembre 1986 par l'article 36 de la loi numéro 89-462 du 6 Juillet 1989 quant à sa durée, son renouvellement et ses modalités de résiliation;
- Par les articles 1714 à 1762 du Code Civil et par les présentes dispositions contractuelles ;
- Par le bail professionnel en date du 18/02/2020 ;
- Par l'avenant n°1 au bail professionnel en date du 02/12/2021 ;
- Par l'avenant n°2 au bail professionnel en date du 25/05/2023 ;

DB

AT

JO

RB

Lw

I – OBJET DE L'AVENANT

Vu le courrier adressé par Madame Pascale BEGNIS, infirmière libérale, en date du 03/04/2023,
Considérant le départ de Madame Pascale BEGNIS, titulaire initiale du bail signé le 18 février 2020,

Le présent avenant a pour objet de modifier de manière nominative et numérique les preneurs :
Mme Pascale BEGNIS n'étant pas remplacée, la liste des preneurs est : Jordan AUFFRET,
Delphine BARRAQUIER, Romain BRIFFA, Joannès DRELON, Lassini WELASING.

En application de l'article 16, il est rappelé qu'il y a **solidarité et indivisibilité** entre les parties désignées sous le vocable « le Preneur ».

Aussi le présent avenant vaut acte de cession.

2 – DATE D'EFFET

Conformément à la demande de Madame Pascale BEGNIS, l'avenant 03 prend effet au **1^{er} juillet 2023**.

3 – GENERALITES

Le reste du bail professionnel en date 18/02/2020 et ses avenants successifs demeurent inchangés.

Fait à Bédoin
Le
1367/23



Alain CONSTANT
MAIRE DE BEDOIN

lu et approuvé

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte en deux originaux remis à chacune des parties qui le reconnaît.

Le Bailleur ou son mandataire

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Briffa Romain
Drelon Joannès
Lassini Welasing
Barraquier Delphine
AUFFRET Jordan

Le Preneur

lu et approuvé
lu et approuvé
lu et approuvé
lu et approuvé
lu et approuvé

[Signature]
DB
AT
RB
LW